

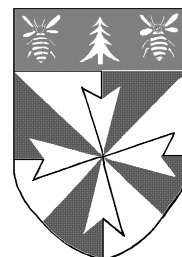
ANNEE 2006

NO : 46 / 4ème trimestre 2006

# LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS  
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT  
- CORREZE -

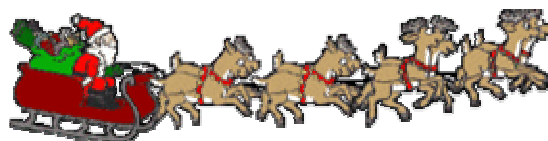


« Le Blason de BUGEAT » :  
Gironné d'or et d'azur de huit  
pièces à la croix de Malte d'argent  
brochant sur la partition, au chef de  
gueules chargé d'un sapin arraché  
d'argent accosté de deux abeilles  
volant d'or »

## SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 2
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 3
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE		page 4
3.1 - REUNION DU 15 NOVEMBRE 2006		page 4
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES ET AUTRES		page 6
4.1 - LES CENT PAS		page 6
4.2 - LES GENS DE VIAM		page 6
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 8
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 4EME TRIMESTRE 2006		page 8
5.2 - ET SI NOUS PARLIONS UN PEU PATOIS ? (Fédédi et Tornati)		page 10
5.3 - MOTS CROISÉS		page 12
5.4 - TELETHON 2006		page 13
5.5 - CONCOURS DE CONTES 2007 organisé par LES AMIS DU PAYS DE BUGEAT		page 14
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 15
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 15
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 16
7 - POINT DE VUE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE		page 20
8 - DEUX VIEILLES PHOTOS DES ANNEES 1947 et 1965		page 21

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :  
Daniel BUCHON, Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Jean-Pierre MOURIÉRAS, Laurence REDON  
et pour les Associations ou à titre individuel :  
Pierre NONY, Yves ORLIANGE, René ROUX, Jean-Yves URBAIN



«LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2007»

Bugeacoises, Bugeacois,

En ce début d'année 2007, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite, en ayant une pensée toute particulière pour celles et ceux d'entre vous qui souffrent de la solitude ou de la perte d'un être cher et hélas beaucoup de familles à Bugeat ont été cruellement éprouvées cette année.

La fin de l'année est propice aux bilans :  
Au cours de l'année les principales réalisations de notre commune ont été :

- \* la construction de 6 nouveaux chalets implantés sur le terrain de camping,
- \* l'acquisition des Bois de Chaleix (l'acte d'achat a été signé le 28 septembre à l'étude de Bugeat). Je tiens à remercier notre Conseiller Général, dont l'implication a été particulièrement forte sur ce dossier et qui a permis à la Commune d'obtenir un taux global de 75 % de subvention ,
- \* la reconstruction du pont de Broussouloux,
- \* la réfection ou restructuration d'un certain nombre de routes (Rue de la Barrière, route d'accès à la déchetterie, Impasse du Feyt, et « emplois » sur la route d'Ambiaud),
- \* la dissimulation des câbles électriques et téléphoniques ainsi que la réfection de l'éclairage public du quartier du Champ de Foire et de la Rue de la Barrière,
- \* la réalisation d'un espace végétal à l'ancienne baignade,
- \* l'aménagement d'un local technique au Foyer Rural,
- \* un certain nombre de travaux divers (maçonnerie, électricité) réalisés par les employés communaux.

En 2007, la réfection de la station de traitement d'eau potable, divers travaux de voirie, de dissimulation des câbles électriques et téléphoniques seront parmi les principaux investissements communaux ainsi que la mise aux normes de la prise d'eau sur la Vézère permettant de transformer le plan d'eau de la Ganette en étang piscicole à vocation touristique.

En janvier et février, la commune de BUGEAT va être l'objet d'une opération de recensement : je vous demande donc de bien vouloir réserver le meilleur accueil à Hélène DEGABRIEL et Peggy FOURNET qui seront nos deux agents recenseurs placées sous la responsabilité de Fernand CEPPE, coordonnateur.

Enfin je tiens à signaler que seize des dix-neuf chalets et quatre des sept gîtes ont été vendus, que les nouveaux propriétaires y ont séjourné assez régulièrement durant l'automne redonnant vie à ce village de vacances qui, depuis quelques années n'était plus fréquenté que durant les huit semaines de l'été et encore très incomplètement.

Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue et une bonne réussite à Monsieur et Madame ALDERSON qui ouvrent une nouvelle boutique « Le comptoir Bugeat » et assureront des cours d'anglais à l'étage dans l'ancienne boucherie de Monsieur Jean BOURG sur la place de la République. Bienvenue aussi aux familles venues s'installer sur BUGEAT.

A vous tous, bonne et heureuse année 2007.

**Le Maire,**

**Pierre FOURNET**

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 46. Vous y trouverez :

- le mot du Maire Pierre FOURNET qui nous parle des travaux et projets en cours.
- la vie des associations à Bugeat et dans le canton.
- la vie de BUGEAT ces derniers mois, le retour des mots croisés et une histoire très savoureuse en patois communiquée par Pierre NONY
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- le mot de l'opposition municipale en 7
- deux vieilles photos des années 1947 et 1965 communiquées par Yves ORLIANGE que nous remercions

**Bonne lecture.**

La Commission Information

**J.P.MOURIÉRAS, D.BUCHON, S.LEBLANC,**

### 3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

#### 3.1 - REUNION DU 15 NOVEMBRE 2006

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES : TRANSFERT DE CHARGES POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Après présentation du dossier le Conseil Municipal vote contre le transfert de charge transférées de 26,38€/habitant pour les communes de Bellechassagne, Sornac, Saint Setiers et Millevaches à compter du 01 janvier 2007.

##### EMPRUNT DE 135.000 €

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un prêt de 135.000 € pour divers travaux financés par emprunt à échéances constantes avec remboursement annuel sur 12 ans au taux fixe actuariel de 3,97 %.

##### DECLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux projets de demandes de déclassement de divers chemins (au Luc, à Broussouloux, à Mouriéras), décide de soumettre ces projets à l'enquête publique réglementaire, désigne Monsieur DUFAURE Jean en qualité de Commissaire Enquêteur.

##### ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur une facture d'eau de 2004 pour un montant de 34,29 €.

##### SALAIRE AGENTS RECENSEURS

Le recensement devant avoir lieu en début d'année 2207, il conviendra de recruter 2 agents recenseurs, la commune étant divisée en 2 districts.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 1.000 € brut la rémunération de chaque agent recenseur.

##### DEMANDE DE MONSIEUR BARAT MARCEL

Le Maire rappelle que Monsieur BARAT Marcel avait été locataire dans la maison propriété de la commune sise Rue Virgile Meyer, que les loyers impayés s'élevaient à 6.817,05 € et qu'ils avaient été admis en non valeur par délibération en date du 27 mars 2006.

Monsieur BARAT Marcel demande l'annulation de sa dette.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

##### PASSEPORTS LOSIRS CCAS

Le Conseil Municipal décide de fixer le point passeport CCAS (Comite d'Entreprise EDF) à 1,00 €

##### INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité

et sera attribuée à Madame COURNIL Louissette Receveur Municipal et pour 2006 10 mois à CURNIL

Louissette et 2 mois à VILA Michel

- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame CURNIL

Louissette.

##### VENTE TERRAIN

Le Maire indique que Monsieur Tony HART, Représentant de FHH Developments propose d'acquérir un terrain propriété de la commune cadastré section B n° 2333 de 5961 m2 pour la somme de 20.000,00€.

Le Conseil Municipal décide de vendre ce terrain à Monsieur HART pour la somme de 20.000,00€.

### CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir pour la restauration scolaire, convention entre le Conseil Général, le collège et la commune de BUGEAT et annule les précédentes.

### DISSIMULATION TELEPHONE RUE DE LA BARRIERE

Monsieur le Maire indique que le Syndicat de la Diège possède la compétence pour réaliser les travaux de ce type et que la commune serait redevable au Syndicat de la Diège après réception des travaux d'un montant de 30 % des travaux hors taxes à savoir 3.415,00 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget un fonds de concours estimatif représentant 30 % du montant hors taxe de cette opération mais qu'il sera bien entendu calculé sur le montant des travaux réellement réalisé.

### ACQUISITION LAVE VAISSELLE

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un lave-vaisselle à EQUIP FROID pour un montant de 1.315,00 €.

### ASSURANCE PERSONNEL TITULAIRE

Le contrat actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2006, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition, de GROUPAMA.

### PROJET D'AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU DES TROIS PONTS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS HAUTE CORREZE

Le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser un aménagement de son plan d'eau à vocation pêche pour un montant de 36.264,00 € suivant l'étude technique.

Ce projet peut bénéficier de subventions (50% Etat et 30 % Conseil Général).

Le Conseil Municipal décide de réaliser ce projet, de valider le plan de financement et de demander les subventions.

### CENTRE ARCHEOLOGIQUE

Le Maire présente le projet de création d'une association de préfiguration du «Centre d'Archéologie Antique de la Corrèze» et indique que la Commune devrait y adhérer pour un montant de 542,00 € environ.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

#### 4 - VIE DES ASSOCIATIONS A BUGEAT et dans le CANTON

##### 4.1 - LES CENT PAS

Le club de randonnées « Les Cent Pas » vous communique le programme pour l'année 2007.

- 3-4 février : Lac de Guéry
- 24-25 mars : Pompadour
- 14-15 avril : lieu non défini
- 12-13 juin : Saint Setiers
- 23-24 juin : Chaudefour Lac Pavin
- 15-16 septembre : Cantal
- 12-13 octobre participation au congrès national de la FFRP à Bugeat
- 10-11 novembre Chalus Saint Mathieu

Le prix des licences et de

- 25 € pour l'individuelle
- 42 € pour la familiale

Renseignements : Monique VACHER : 05.55.95.52.64 Laurence REDON 05.55.95.40.71

##### 4.2 - LES GENS DE VIAM

Créée en 2003, « pour préserver la mémoire individuelle et collective et la mise en valeur du patrimoine communal » l'association « **Les Gens de Viam** » continue son activité.

- Le 15 avril 2006, parution de **notre second livre « HISTOIRE et histoires de VIAM »** (Prix 20 €), avec plus de 300 photos et surtout 38 résidents, originaires et amis de Viam qui sont devenus des écrivains pour faire vivre la plus précieuse mémoire de la commune. A ce jour, près de 500 livres vendus. Quant au premier ouvrage « **VIAM en Millevaches raconte son passé** », avec les derniers exemplaires vendus cet été, le chiffre total atteint 806 !
- Pour mettre en valeur les photos du livre « **HISTOIRE et histoires de VIAM** », un **DVD de 45 minutes a été réalisé**. C'est un écrivain du terroir, ami de notre association, qui est venu commenter sa présentation publique. René Limouzin a été accueilli par 70 personnes, ce 12 novembre à la base Voilco. Un après-midi festif et plein d'émotion, avec retrouvailles et échanges de souvenirs comme les aiment les gens de Viam .
- **L'exposition estivale du 23 juillet au 6 août** avait pour invité d'honneur Jean Marie Lagarde (auteur de nombreux tableaux, aquarelles et dessins), avec lui d'autres « artistes » et 80 oeuvres exposées représentant Viam et ses villages.
- A la mi-décembre , **deux enveloppes (prêt à poster)** ont été commercialisées. L'une avec une aquarelle de J.M.Lagarde, représentant l'entrée du bourg de Viam et l'école et l'autre une photo aérienne du village et du lac prise par Y. Orliange. (Prix 7 € les 10 enveloppes) .
- Un **badge** autocollant, avec le sigle de l'association est également disponible, pour 0,50€ l'unité.
- D'autre part notre **site Internet** a été remis à jour. Désormais il convient, pour y accéder de composer l'adresse :  
<http://perso.orange.fr/lesgensdeviam/>
- **Enfin notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 20 août, avec 47 présents représentant les 102 adhérents de 2006. Plusieurs décisions ont été prises :**
  - \* Démarche auprès de la municipalité, la communauté de communes et le Parc Naturel Régional, pour **la mise en valeur du lac de Viam**, balisage des chemins pour en faire le tour et édition d'une brochure. Les réponses parvenues à notre courrier feront l'objet d'un prochain conseil d'administration\*. D'ores et déjà, nous pouvons dire qu'il faudra beaucoup de volonté et de persévérance pour faire bouger les choses, nous sommes confiants, ensemble nous y parviendrons.
  - \* L'exposition estivale 2007 aura pour thème : « **De la construction du barrage de Monceaux la Virole entre 1940 et 1946, à l'arrivée de l'ADAPS en 1967, la première « colo », jusqu'à aujourd'hui, avec la base Voilco** ».Photos, documents et témoignages seront les bienvenus.

\* L'Assemblée Générale a aussi voté à l'unanimité une motion « **Pour que vive le train vapeur et la ligne SNCF Ussel - Limoges** ». Bien que très appréciée, la pérennisation de celle-ci n'est pas assurée.

\* Enfin **un concert** sera organisé dans l'église de Viam le dimanche 24 juin 2007, avec le « **TRIO VIENTO EN LAS CORDAS** », hautbois, guitare et violon. **Les livres, DVD, badges, enveloppes sont disponibles, chez Nicole Chalât et Bernard Bouche. Quant à l'adhésion à notre association, la cotisation reste inchangée, 10 € par an.**

\*Le conseil d'administration est le suivant: Maryse Besse, Joseph Bezeaud, Bernard Bouche, Jean Marc Bourdarias, Nicole Chalât, André Fourgnaud, Jean Charles Larivière, Line Lebru, Joseph Sénéjoux.

**RAPPEL :**

**Ce chapitre 4 dans chaque numéro *du Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....**

**N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.**

## 5 - LA VIE DE BUGEAT

### 5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le quatrième trimestre de l'année 2006, il y a eu :

1 naissance  
0 mariage  
7 décès

#### Naissance :

Naissance à TULLE le 10 octobre de **Mathys BRAZ**, fils de Ludovic COLOMBO et de Patricia BRAZ, domiciliés au 17 de la rue des Fleurs de la Saint-Jean à BUGEAT.

Toutes nos félicitations aux parents et tous nos vœux accompagnent Mathys.

Nous avons aussi appris la naissance :

le 12 octobre 2006 à GRENOBLE de **Eliott BOURRE** premier enfant de Jean-Cyril BOURRE et Caroline MENEZ, et 8<sup>ème</sup> petit-enfant de Jean-Marie et Marie-Laure BOURRE, bien connus à BUGEAT (rue Nationale).

Toutes nos félicitations aux parents et grands parents tous nos vœux accompagnent Eliott.

#### Mariage :

néant

#### Décès

De Monsieur **DUTOUR André** décédé à la Maison de Retraite le 08 novembre 2006 à l'âge de 93 ans. Les anciens se rappellent qu'il travaillait à la DDE et conduisait le rouleau. Il avait longtemps habité Rue de la Mairie

De Monsieur **MAURY Jean Claude** décédé à TULLE le 08 novembre 2006 à l'âge de 47 ans. Né à MALEMORT, il était facteur à BUGEAT depuis de nombreuses années et avait su attirer la sympathie de la population ; une nombreuse assistance l'a conduit à BUGEAT à sa dernière demeure le 10 novembre. Toutes nos condoléances à sa femme et à ses deux enfants.

De Monsieur **FARGEAS Jean-Marc** décédé à LIMOGES le 10 novembre 2006 à l'âge de 55 ans. Enfant de BUGEAT il avait travaillé à BGI et disparaît prématurément.

De Madame **LAVIEILLE Marie Elise Yvette**, Veuve de Pierre BESSE, à l'âge de 85 ans à LE KREMLIN BICETRE (Val de Marne) le 17 novembre 2006, domiciliée Rue du Luc à BUGEAT, inhumation à BUGEAT. Elle avait travaillé au secrétariat de mairie de BUGEAT durant de nombreuses années.

De Madame **PEYRAUD Marie**, Veuve NEUVILLE à l'âge de 92 ans à BUGEAT le 22 novembre 2006, domiciliée à la Maison de Retraite, inhumation à SAINT MERD LES OUSSINES. Son mari avait été Président de l'USB.

De **Madame VADROT Jenny, veuve FARGEAS** le 29 novembre 2006 à l'âge de 82 ans à la Maison de Retraite, inhumation à Bugeat le 1er décembre 2006. C'est une famille durement éprouvée au cours de l'année 2006 par la disparition des parents et de leur fils.

De **Madame RIBIERE Hélène, née FONFRAIGE** le 15 décembre 2006 à l'âge de 100 ans à la Maison de Retraite, inhumation à Bugeat. Elle habitait le village de Mouriéras, et avait perdu un de ses fils Raymond en Algérie en 1959 (un des 2 de Bugeat, morts en Algérie).

Nous avons aussi appris le décès :

de **Léonce REBEYROLLES** le 12 octobre à LIMOGES à l'âge de 73 ans, des suites d'une longue maladie. Léonce était bien connu à BUGEAT : il avait joué dans les équipes de foot de l'USB dans les années 60 et avait fait une partie de sa carrière professionnelle à la DDE locale. Il a été enterré à TARNAC le 14 octobre.

de Monsieur **Joseph DEENEN** le 25 octobre à l'âge de 59 ans des suites d'une cruelle maladie. Bien qu'habitant VIAM, Joseph était bien connu à BUGEAT puisque, arrivé de sa Hollande natale, il avait épousé une habitante du canton et s'était intégré sans problème puisqu'il avait été pendant longtemps responsable de la COOP Agricole, devenue magasin GAMM VERT. Toujours prêt à rendre service, toujours disponible et de bonne humeur, conseiller municipal de VIAM, Joseph laissera le souvenir d'un homme de bien unanimement regretté.



Aussi originaire de VIAM où elle a été inhumée, décès de **Paulette JAMILLOUX, née DON** à la Maison de Retraite à l'âge de 87 ans. Nombreuses sont les bugéacoises qui l'ont eu comme maîtresse à l'École des Filles de BUGEAT où elle arriva, après l'école de VIAM. On se souviendra de ses majorettes qu'elle accompagnait dans les rues de BUGEAT lors de la fête locale du mois d'août.



Nous présentons nos très sincères condoléances à toutes les familles dans la peine.

# FEDEDI E TORNATI

'Na via prunda separava los dos pitits bens. Auriatz dich que las doas maisons se viravan lo còu. Li avia mas los portaneus de las doas escuras per s'espier. Enguera que, ilhs eran pus suvent barrats que dreibits

Chas Pautilhon vesian lo soielh se levar sur lo pueg Gerian, e los Farrisson vesian lo solelh trascondre sur lo pueg Blanc.

Las doas familias avian pas de que èsser jalosas l'una de l'autra : los dos pitits bens avian chascun lurs dos parelhs de vachas per pelar, 'na breta per balhar un pauc de lach, e na vintena d'ovellas.

L'Enric e la Loisa de chas Pautilhon avian dos mainatges : 'na filha e un droleton. Lo Liauneton e la Mili de chas Farrisson avian de lur costat tres drôlles.

Las doas familias s'aimavan pas, qu'es ren de zo dire.

*Pita, fâsetz bien 'tencion, te e ton frair, de pas vos boirar emb los Farrissons, disia la Loisa a son Anna. Qu'es daus mau onestes; saben mas dire dau mau de nôstre curat e, quand nos fam magre, ilhs se calen las joutas de grilons e de lard! "*

*"Drôlles, fozetz bien 'tencion de pas parlar aus Poutilhons, disia la Mili a sos garçons. Quelas granolhos de beneitier , tojorn a s'ensenhar e a prejar, sirian bien a mesma de vos lançar un sôrt..."*

Qu'es vrai que los Pautilhons votavan a drecha e lo borgès mancava jamai, a la surtida de la messa, de lur damandar lurs portaments.

Qu'es vrai que lo Liauneton aimava miers, los jorns d'entarrament, esperar a la chapela que tenia la Francesa davant l'egleisa, que de 'nar beneisir lo defunt. Avia la carta dau partit dau deputat, un radicauc, mas votava e fasia vôtar chas se comuniste.

Per ne'n 'chabar , las doas familias se minjavan pas lo nas, mas eschivavan de se trobar,

Volletz saber ente ne'n vole 'ribar ? 'Quo ven... 'Quo ven...

Saubretz donc que los Poutilhons avion un briard negre que cachava sos uelhs sos 'na tufa de piaus. Qu'era 'na fôrta biestia, pas tant fina, ni 'cepta. Lo pelavan *Tornati*.

Los Farrissons, ilhs, avion un pitit chen bastard, tot blanc, qu'ilhs pelavan *Fededi*. Païava" pas de mina, mas l'i avia pas son parier per 'nar querre las vachas au fons dau prat.

La vita 'nova... E Liauneton credava un pau mai que folia : "*Fededi! Fededi! Mena-las, mena-las... Pica, Fededi... "*

Un ser, l'Enric Poutilhon viguet 'ribar Tarnati que, tenia dins sa gorja ... Fededi ; *Qu'as-tu fach, chen malaude? Qu'as-tu fach ! "* Volia jurar e credar "Fe de Diu de Fe de Diu" mas davant las femnas barret son clapet.

La Loisa se meguet de purar : "*Am ben dau malur; chas Forrison von creire que qu'es nos qu'am comandat lo chen... "*

Minjeren lur sopa e tengueren conselh: "*Que chau-quô far dau pitif chen ? Chau-quô l'enfossar ? Lo gitar dins lo riù ? O ben dins la carriera ? E si lo bruslavon dins la chaudièra "*

## 5.2 – ET SI NOUS PARLIIONS UN PEU PATOIS ?

Un chemin creux séparait les deux petits domaines. On aurait dit que les deux maisons se boudaient. Il n'y avait que les petites portes des deux granges pour se regarder. Encore étaient-elles plus souvent fermées qu'ouvertes !

Les Pautilhons voyaient le soleil se lever sur le mont Gargan et les Farrissons voyaient le soleil se coucher sur le puy Blanc.

Les deux familles n'avaient pas de quoi être jalouses l'une de l'autre : les deux petits biens avaient chacun leurs deux paires de vaches de trait, une vache laitière pour donner un peu de lait, et une vingtaine de brebis.

Henri et Louise Pautilhon avaient deux enfants : une fille et un petit garçon.

Léonétou et Milie. Farrisson avaient de leur côté trois garçons.

Les deux familles ne s'aimaient pas, c'est le moins qu'on puisse dire.

*«Anna, prends garde, toi et ton frère, à ne pas aller avec les Farrissons. Ils sont mal élevés, ne savent que dire du mal de notre curé et quand nous faisons maigre, ils se goinfrent de grillons et de lard »..* disait la Louise à sa fille.

*"Garçons, ne parlez pas aux Pautilhons* disait la Milie à ses enfants. *Ces grenouilles de bénitier, toujours en train de se signer on de prier, seraient bien capables de vous jeter un sort..."*

Il est vrai que les Pautilhons votaient à droite et que le notable du bourg ne manquait jamais, à la sortie de la messe, de demander des nouvelles de toute leur famille.

Il est vrai que Léonétou préférait, les jours d'enterrement, attendre à la "chapelle" que tenait la Françoise, sur la Place de l'église, que d'aller jeter l'eau bénite sur le cercueil du défunt. Il avait la carte du parti du député, un radical, mais il votait et faisait voter sa famille pour le parti communiste.

Pour en finir, les deux familles ne se disputaient pas mais elles évitaient de se rencontrer.

Vous voulez savoir où je veux en venir ? J'y arrive...

Vous saurez donc que les Pautilhons avaient un briard noir qui cachait ses yeux sous une touffe de poils. C'était une bête puissante, ni très intelligente, ni facile. On l'appelait Touornati ( "Reviens-là").

Les Farrissons avaient, eux, un petit chien bâtard, tout blanc, qu'ils appelaient Fédédi (*Fi de Dieu!*). Il ne payait pas de mine, mais il n'y avait pas son pareil pour aller chercher les vaches au fond du pré.,

La vie allait... Et Léonétou criait un peu plus que nécessaire : "*Fédédi! Fédédi Amène-les, amène-les... Pique, Fédédi*".

Un soir, Henri Pautilhon vit arriver Touornati qui tenait dans sa gueule Fédédi !

*"Qu'est-ce que tu as fait, bougre d'animal ? Qu'est-ce que tu as fait ? "* Il voulait jurer et injurier le chien, mais devant les femmes, il se tut.

Louise se mit à pleurer : "*Nous avons bien du malheur : les Farrissons vont croire que c'est nous qui avons commandé le chien..."*

Qu'es la mair Margariton que trobet la solucion : "Tornotz-lo metre dins sa lôtja, disset-la ous ômes. Los Farrissons lo trobaron deman e saubron pas que qu'es nôstre chen que l'a tuat.. "

Entau fagueren.

A la pica dau jorn, que vesen-t-ilhs ribar ? Lo Liauneton e la Mili que surtian de la via profunda.

"*Davala lo fusilh, credet l'Enric a sa femna. Anna, vai dins la chambrà coma ton frair. Metietz-vos a l'abric. Crese que som en guerra !...*"

La mair Pautilhon guinhava dins la cort per lo cros de la bacia : los Farrisson avion l'air de se rencurar e n'avion ni baston, ni fusilh a la man...

"*Vai-l'i ... Vai-l'i...*" disia Liauneton a sa femna.

Lo pair Pautilhon dreibiguet la pôrta en laissant tot parier lo pitit cledon barrat. Esperet. Târnati s'esmarraunava dins sas chambas...

La Mili faguet tres à quatre pas. 'Chabet per dire : "Dijotz, vos que sabietz preior e parlar au bon Diu, nos 'riba quauqua ren de pas nôrmau... Figuratv-vos que nôstre... nôstre... (Ausava pas dire Fededi) nôstre pitit chen era crebat. Liauneton l'avia enfossat, plejat dins un pitit linçôu, darrier lo plais de nôstre chanobau. E ben, eimandin, avia tornat dins sa lôtja ! Es coijot, diriatz que duerm ! .

*Es-quô 'na demostrança dau ciau ? Vautres sabietz miers parlar au bon Diu que nos... Vodriatz pas ne'n parlar au curat e li damandar ente duvem l'entarrar ? "*

Me creiretz si volietz, mas si ai chanhat los noms de las doas familhas e daus dos chens, quela istoria es vertadiera.

La prueva ?

L'Anna de chas Pautilhon deu se maridar a la prima emb lo Peirisson de chas Farrisson.

**Texte écrit par René ROUX sur une idée de Pierre NONY, de Bugeat.**

Ils mangèrent leur soupe et tinrent conseil : "Que faut-il faire du petit chien ? Faut-il l'enterrer ? Le jeter dans le ruisseau ? Ou bien dans la carrière ?... Et si on le brûlait dans la chaudière à pâtée à cochons ? "

C'est la mère Marguerite qui trouva la solution : Remettez le dans sa niche, dit-elle aux hommes, Les Farrisson le trouveront demain et ils ne sauront pas que c'est notre chien qui l'a tué ' "

Ainsi firent-ils.

Au petit matin, que voient-ils arriver ? Le Léonétou et la Milie qui sortaient du chemin creux.

'*Descends le fusil,* cria Henri à sa femme. *Anna. va dans la chambre avec ton frère, mettez-vous à l'abri. Je crois que nous sommes en guerre.*

La mère Pautilhon regardait dans la .cour par le trou de l'évier: Les Pautilhons avaient l'air embarrassé et n'avaient ni bâton, ni fusil à la main...

"Vas-y... Vas-y..." disait Léonétou à sa femme.

Le père Pautilhon ouvrit la porte en laissant quand même le portillon fermé. Il attendit. Touornati grognait\_entre ses jambes.

La. Milie fit trois ou quatre pas et finit par dire : "*Dites, vous qui savez prier et parler au bon Dieu, il nous arrive quelque chose d'étrange... figurez vous que notre, notre...* (Elle n'osait pas dire Fedédi) *notre petit chien était crevé. Léonétou l'avait enterré, plié dans un petit drap derrière la haie de noire chanvrière. Eh bien ce matin, il était retourné dans sa niche ! Il est couché, on dirait qu'il dort !*

*Est-ce un signe du ciel ? Vous qui savez mieux parler au bon Dieu que nous. Vous ne voudriez pas en toucher deux mots au curé et lui demander où nous devons l'enterrer ?*

\*\*\*\*\*

Vous me croirez si vous voulez, mais si j'ai changé le nom des deux familles et des deux chiens, cette histoire est véridique.

La preuve ?

Anna Pautilhon doit épouser au printemps Pierre Farrisson

### 5.3 - MOTS CROISES

Voici une troisième grille de mots croisés toujours proposée par une de nos fidèles lectrices Marie-Françoise DESAUTEZ, née VIETHEL.

Nous remercions Marie-Françoise d'avoir eu l'idée de nous proposer ce passe-temps.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B								■	
C			■				■		
D				■					
E					■				■
F						■			
G				■					
H		■							■
I	■		■					■	
J					■		■		

#### **HORIZONTALLEMENT :**

- A – Dessert typiquement limousin
- B – Inutile, vaine.
- C – Mu à contresens – Emblème de la royauté – traditions à respecter.
- D – unité de mesure équivalente au grade – vous l'avez dans le pied.
- E – Semblable – personnel réfléchi.
- F - Examen minutieux – Ancien système d'unité.
- G –cardinaux –Succulents champignons de nos bois.
- H – Luxueuse débauche.
- I – Un des cinq.
- J – récipient ansé à bec verseur – Radium symbolisé

#### **VERTICALEMENT :**

- 1 – Belles plantes des landes et des sous-bois corréziens
- 2 – Capitale du Limousin.
- 3 – Constituent la charpente – Chef-lieu de canton de Basse Corrèze.
- 4 – solidifie l'eau – pris connaissance – suit le tic.
- 5 – Tous les chats y sont gris – aurait pu être la monnaie européenne.
- 6 – Au 18ème siècle, capitaine du régiment d'Auvergne – Têtes blondes.
- 7 – dans la gamme - briser.
- 8 – Très utilisée.
- 9 – relatif aux habitants de la Haute Ecosse – pieuses ou sinistres initiales – se jette dans la Mer du Nord.

*La solution du mot-croisé est quelque part dans ce numéro !!*

#### 5.4 - TELETHON 2006 : 8 et 9 décembre 2006

Les 8 et 9 décembre 2006, une fois, encore le téléthon a confirmé la générosité des Français. **Sur le plan local nous avons augmenté les résultats de plus de 30 % par rapport à 2005, soit environ 4.500,00 €.**

Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce succès :

- tout d'abord, les généreux donateurs
- le Conseil Général, qui nous a permis, grâce au prêt de son local, d'être à l'abri
- le Comité des Fêtes, qui nous a remis l'intégralité de la recette du concours de belote qu'il a organisé le 8 au soir
- le restaurant « Le Millevaches » qui nous a fait bénéficier d'une partie de son chiffre d'affaire du 9 au soir
- les bénévoles qui ont tricoté de nombreux et divers articles en laine
- les jeunes pompiers et leur encadrement avec la vente d'objets divers en ville
- toute l'équipe du téléthon, pour son dévouement
- le personnel de la Maison de Retraite qui a confectionné un superbe gâteau
- les pensionnaires qui ont mis à notre disposition tableaux, travaux au crochet, à l'aiguille...

A l'an prochain. Encore, merci.

**Laurence REDON**

## 5.5 - Règlement du Concours 2007 de contes et nouvelles

1. L'association "Les Amis du Pays de Bugeat" organise un concours de nouvelles, ouvert à tous, **du 1<sup>er</sup> Décembre 2006 au 31 Juillet 2007**. Il comporte 3 catégories : élèves de primaire, collège et lycée et une catégorie adultes. Les textes collectifs sont admis.
  2. La nouvelle devra impérativement débiter avec le texte suivant : « **En cette année (1907 ou 2007 ou 2107), dans le canton de Bugeat, .....** »
  3. Chaque candidat pourra présenter un maximum de deux textes, ils seront dactylographiés et paginés, au format A4. Ils devront obligatoirement comporter un titre. Les textes seront limités à 10 pages.
  4. Les textes devront parvenir **au plus tard le 31 Juillet 2007**,  
- en 1 exemplaire papier, à l'adresse suivante :  
  
**Association « Les Amis de Bugeat »**  
**Mairie de Bugeat**  
**19170 Bugeat**
- et sous forme de fichier informatique envoyé à l'adresse mail suivante :
- [mairie@ville-bugeat.fr](mailto:mairie@ville-bugeat.fr)**
5. Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le manuscrit. Une feuille jointe à l'envoi portera le nom, le prénom, l'adresse, l'âge, le numéro de téléphone et, le cas échéant, les coordonnées de l'établissement scolaire et la classe du candidat.
  6. Un jury composé de membres de l' Association des Amis de Bugeat complété de bibliothécaires, d'enseignants, d'élus, d'écrivains et de professionnels du livre décernera plusieurs prix (livres, abonnements... ) et décidera des textes à éditer.
  7. Les lauréats seront informés par courrier individuel. La remise des prix aura lieu à Bugeat **à la Toussaint 2007** lors de la soirée « veillée » organisée chaque année par les Amis du Pays de Bugeat.
  8. Dans le cas d'une édition, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.
  9. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.

## 6 - INFORMATIONS PRATIQUES

### 6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.

**MAIRIE DE BUGEAT :** **05.55.95.50.34**  
**heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi**  
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)  
**Fax de la Mairie :** **05.55.95.47.26.**

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET [www.lepaysdebugeat.com](http://www.lepaysdebugeat.com)

et le site de BUGEAT [www.ville-bugeat.fr](http://www.ville-bugeat.fr), email : [mairie@ville-bugeat.fr](mailto:mairie@ville-bugeat.fr)

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : **05.55.95.18.68**  
FAX : **05.55.95.67.90**  
Email : [bugeat.ot@free.fr](mailto:bugeat.ot@free.fr)

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :

[otsi.bugeatsornac.free.fr](http://otsi.bugeatsornac.free.fr)

#### MÉDECINS :

Docteur BUCHON **05.55.95.55.09**  
Docteur HERISSE **05.55.95.55.18**  
Docteur NOUAILLES **05.55.95.52.78**

**MAISON DE RETRAITE :** **05.55.95.52.65**

#### PHARMACIE :

Monsieur GAYOU **05.55.95.50.14**

#### INFIRMIER :

Service infirmier **05.55.95.50.07**  
(Mutualité Sociale Agricole  
1, Rue de l'Étang des Saules)

#### CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET **05.55.95.41.42**

#### KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET **05.55.95.45.21**

#### SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame LEMOR **05.55.95.54.81**  
à BUGEAT le vendredi matin,  
3, Place du Champ de Foire  
ou **05.55.95.26.70** à MEYMAC

**PORTAGE DES REPAS À DOMICILE :** **05.55.95.67.40**

**GENDARMERIE :** **17** **POMPIERS :** **18**

**DÉPANNAGE EDF :** **0810.33.32.19**

**S.N.C.F. :** **Gare** **05.55.95.50.31**  
**Information/Vente** **08.36.35.35.35** (0,34€ la minute)

#### VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON **05.55.95.50.50**

**LA POSTE :** **05.55.95.50.00**  
et **05.55.95.52.60** (Receveur)

**TRÉSOR PUBLIC:** **05.55.95.50.39**

**CRÉDIT AGRICOLE :** **05.55.46.19.80**

**TAXI/AMBULANCE :**  
**Maison REGAUDIE** **05.55.95.54.29**

## 6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

### 6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

- Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

**IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »**  
Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT (ouverte depuis le 13 janvier 2004) ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

<u>TREIGNAC</u>	<u>BUGEAT</u>
Lundi	Mardi
Mercredi	Vendredi
Samedi Après-midi	Samedi matin

**HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures**

Le SIRTOM de TREIGNAC aura à sa charge l'exploitation des 2 sites. Ces installations fonctionneront de façon complémentaire. Le même gardien assure la surveillance des deux déchetteries.

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

*LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.*

*LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux*

*Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...*

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

**Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.**

**Tout contrevenant s'expose à des pénalités.  
Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.**

**Les agents de la collecte constatent la présence de nombreuses tripes d'animaux dans les conteneurs.**

**Ces déchets qui proviennent de produits de la chasse ne sont pas considérés comme déchets ménagers, et, pour des raisons sanitaires doivent être collectés par des circuits spécifiques.**

### 6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

### 6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF



ATTENTION : NOUVEAUX HORAIRES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005  
LUNDI au SAMEDI : de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H15  
DIMANCHES ET FETES : de 12H30 à 19H40

De nouvelles dessertes ont été mises en place depuis le 12 décembre 2004 :  
11H30 du lundi au vendredi direction USSEL (arrivée à 12H06)  
19H44 le vendredi direction USSEL (arrivée 20H17)  
17H15 le dimanche direction LIMOGES (arrivée 18H21) avec correspondance pour PARIS (arrivée 21H34)

Ligne locale 05 55 95 50 31 ou Tél 3635 (0,34€ la mn) et MINITEL 3615 code TER  
En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

#### 6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30  
SAMEDI : de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

#### 6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

**Il y a actuellement à louer 3 maisons F5 et 1 maison F4 Rue des Fleurs de la Saint Jean, 1 F4 12, Rue Virgile Meyer**

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 2300m<sup>2</sup>. S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

#### 6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2005

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

#### 6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

**Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.**

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

#### 6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél. 05.55.95.48.53

#### 6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

#### 6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque jeudi de 11H à 12H, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

#### 6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Trois permanences auront lieu le 06/02/2007, 03/04/2007, 05/06/2007 à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h 30 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

#### 6.2.12 - INSTALLATIONS DE NOUVEAUX COMMERCES et NOUVEAUX BUGEACOIS

Monsieur le Maire et tout le CM adressent leurs souhaits de bienvenue dans notre commune à :

- Monsieur et Madame ALDERSON qui ouvrent un commerce « Le comptoir Bugeat » Place de la République le 13 janvier.
- Monsieur et Madame WOOD à Champseix
- Monsieur GUERIN Patrick à Champseix
- Monsieur ORLIANGES Jacques à Champseix
- Monsieur et Madame HEAUME, 5, Rue du Luc
- Monsieur DELHIÈRE Jacques à Mouriéras
- Madame COURBEIX Marie-Louise 17, Rue Nationale

### 6.2.13 - PROGRAMME DU CINEMA pour le 1er TRIMESTRE 2007

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances à 21H AU FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

### 6.2.14 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

Vous nous devez 3 Euros/an afin d'assurer les frais postaux.

### 6.2.15 - DON DU SANG

#### **DON DU SANG : Les difficultés sont à venir... Dr Y. COUTERET**

2006 sera une année particulière, car de mémoire de médecin de l'EFS, personne n'avait connu une telle augmentation de la transfusion des malades dans nos établissements de soins de la Corrèze.

Depuis les années 83 à 85, la crainte de transmettre un virus par transfusion a été à l'origine d'une baisse progressive et importante de la transfusion des malades en France, avec en parallèle une baisse des prélèvements des donneurs de sang.

Au cours des cinq dernières années, la demande de sang de la part des hôpitaux s'est stabilisée, avec même depuis deux ans une discrète augmentation.

Cette année 2006 est particulière tant au niveau régional que départemental, personne n'avait imaginé une augmentation des besoins des malades d'une telle ampleur, et chez nous en Corrèze c'est encore plus qu'ailleurs... ! Les chiffres des 9 premiers mois en sont la preuve. Allons-nous manquer de sang ?

	National	Aquitaine Limousin	Limousin	Corrèze	Brive
<b>Augmentation des besoins des malades</b>	2 à 3 %	6 %	13 %	14 %	20 %
<b>Augmentation des dons du sang</b>	3 %	+ 7,4 %	+ 7,4 %	+ 1,4 %	
<u>Don pour 100 habitants</u>	4,5	5,1	5,6	6,2	
<b>Don pour 100 habitants âgés de 18 à 60 ans</b>		9,1	9,8	11,6	

Que dire des chiffres sur les donneurs et les dons :

Avec 11,6 dons pour 100 habitants de 18 à 60 ans, sachant qu'un « donneur » donne un peu moins de deux fois par an, cela ne fait que 6 corréziens de cette tranche d'âge qui pense au don du sang par an. C'est un peu moins médiocre qu'ailleurs. En l'absence de prise de conscience, la Corrèze pourrait un jour être déficitaire.

Pourquoi cette augmentation des besoins des malades :

La population vieillit, donc la demande de soins plus nombreux et plus longtemps. Certains traitements (ou opérations) sont proposés à des âges de plus en plus avancés.

Avec la baisse du risque transfusionnel, les malades sont plus transfusés : le risque transfusionnel (hépatite c : <1/6000000, HIV : <1/3000000) est aujourd'hui inférieur au risque de non transfusion.

**CORREZIENS**, la solidarité est indispensable car il n'existe pas de solution de remplacement, le sang artificiel n'existe pas pour les malades (leucémies, cancers, accidents, ...)

Vous êtes en bonne santé, vous ne donnez pas votre sang

**POURQUOI !** La peur ... ; ce devoir est pour les autres et ne nous concerne pas ... ; vous n'avez pas la temps de prendre 30 minutes par an pour un don ...

**Suis-je solidaire ?** Malheureusement il n'y a pas que pour le don du sang qu'il faut se poser cette question.

***Il n'est jamais trop tard pour être solidaire  
Devenez donneurs de sang ou relais du don du sang dans votre quartier, votre ville votre canton  
Faites le premier pas, c'est si simple que vous penserez : pourquoi ai-je attendu !***

[www.dondusang.fr](http://www.dondusang.fr) le don du sang et toutes les collectes mensuelles du département 05.55.74.98.00 EFS site de Brive pour tous renseignements.

#### **Quelques explications**

*Le don du sang depuis 20 ans a bien évolué :*

- Sélection médicale renforcée des donneurs de sang et progrès rapides performances des tests de dépistages, d'où la réduction importante du risque transfusionnel.

- Application stricte du principe de précaution.

***La structure transfusionnelle est bien établie dans une démarche qualité :***

- Regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 de tous les centres de transfusion en France derrière une même structure appelée Etablissement Français du Sang (EFS)
- L'EFS : opérateur unique de la transfusion avec mission de service public
- L'EFS : contrôlé, inspecté par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire
- L'EFS : en 2007 un système informatique unique au niveau national.

**6.2.16 – LA POSTE COMMUNIQUE**

**La boîte normalisée pour votre courrier**

Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur (article D 40 du Code des Postes et Télécommunications, article R 111-14.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, et arrêté interministériel du 29 juin 1979) prévoit l'installation obligatoire d'une boîte aux lettres normalisée (c'est-à-dire conforme à la norme AFNOR NF D 27 –405) pour toute habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979.

Où la poser ?

- à l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
- le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins

de 1,00 m

- la boîte peut éventuellement être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Dans tous les cas, le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas placer la boîte derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

**Info Mairie DDE**

*Les boîtes aux lettres doivent être implantées sur terrains privés et pour les propriétaires de maisons construites en bordure du domaine public ( c'est-à-dire en agglomération) la pose de boîtes aux lettres faisant saillie est obligatoirement soumise à autorisation.*

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*L'année 2006 s'achève sur une note de douceur météorologique peu courante dans notre région. En effet, il est tout de même rare d'avoir un temps aussi clément à cette époque de l'année. Le dérèglement climatique serait-il en marche ?*

*L'année 2007 sera pour notre pays, une année importante pour nos institutions. Elle verra la tenue de deux élections, les présidentielles et les législatives. Elles revêtent cette fois ci, une connotation particulière, les candidats déclarés ou non, ayant beaucoup de mal à présenter des programmes différents, qui sont de toute façon, dans les grandes lignes, aux antipodes de ce que ressentent les gens allant au travail chaque matin. De plus, il va devenir urgent d'intégrer la situation environnementale, et de prendre de « vrais » mesures pour lutter contre la pollution. L'avenir de nos enfants est à ce prix.*

*Pour terminer, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2007, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.*

*Meilleurs vœux également à toutes celles et à tous ceux, dans les services publics ou assimilés, commerces, qui toute l'année, font vivre notre commune.*

*A bientôt*

***Serge Leblanc***

*PS : la page de l'opposition municipale est écrite avec OpenOffice sous Linux*

**SOLUTION DES MOTS CROISES :**

**Horizontalement :** A – Flognarde B – Oiseuse C – Um – lis- us D – Gon - tarse  
E – Egal - soi F – revue - MTS G – E.S.E. - cèpes E stupre F – Asie G Broc - Ra  
**Verticalement :** 1 – Fougères 2 – Limoges - or 3 – Os - Naves 4 – Gel – lu - Tac 5 – Nuit – écus  
6 – Assas - épis 7 – Ré - rompre 8 – usitée 9 – Erse – SS - Aa



De g à d : Eliane CHAMPEAUX, Jean ROMARIN, Pierrot MAGNEN, André SALAGNAC,xxx,  
Melle ROMARIN, Pierrot BOURG

BANQUET DES POMPIERS en 1965 au Restaurant NAUCHE au PONT



Rangée de gauche, de g à droite : Félix CHAMPEAUX, MEYRIGNAC, Docteur DEBORD,  
Marcel FOURNIAL, Marcel BILLOT de dos, Roger CHALAT  
Rangée de droite : Gaston VANTAUX, Joseph VACHER, Marcel NAUCHE, Mémé TOUQUET,  
René MOURIERAS, Marcel COUIGNOUX, Jean BOURG